

Déclaration Trimestrielle de Ressources pour le RSA Tutoriel



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Descriptif

Présentation du service en ligne



Pour qui ?

Ce service en ligne s'adresse :

- Aux adhérents inscrits en accès propre de type particulier, bénéficiaires de la prestation Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- Au conjoint d'un bénéficiaire RSA ;
- À l'utilisateur avec procuration sur l'espace privé pour le bénéficiaire RSA.

Ils doivent fournir à la MSA une déclaration de ressources pour eux et les membres de leur foyer.

Fonctionnalités

Ce service permet de saisir en ligne et en temps réel la **déclaration trimestrielle de ressources pour le RSA**, en vue du calcul des droits à prestations pour les 3 prochains mois.

Les informations concernant l'allocataire et les membres de son foyer connues par la MSA sont pré-remplies dans les formulaires.

Avantages

- **Immédiateté** de la déclaration dans l'espace privé, pas d'omission ;
- **Rapidité** et **économie** : déclaration en temps réel ; pas de délais ni de frais postaux ;
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Disponibilité 24h/24** : vous recevez un accusé de réception par mail : plus besoin de se déplacer ;
- **Continuité de service** : le paiement est assuré à la même période.

Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », identifiez le bloc « RSA, Prime d'activité » et cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA ».

Mes services

Santé, Invalidité

- > Ma Carte Vitale
- > Demander ma carte européenne d'assurance maladie

Voir tous les services

Famille, logement

- > Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- > Déclarer un changement de situation

Voir tous les services

Handicap

- > Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

Retraite

- > Demander ma retraite (tous régimes) [↗](#)
- > Demander ma réversion (tous régimes) [↗](#)

Voir tous les services

RSA, Prime d'activité

- > Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- > Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA

Voir tous les services

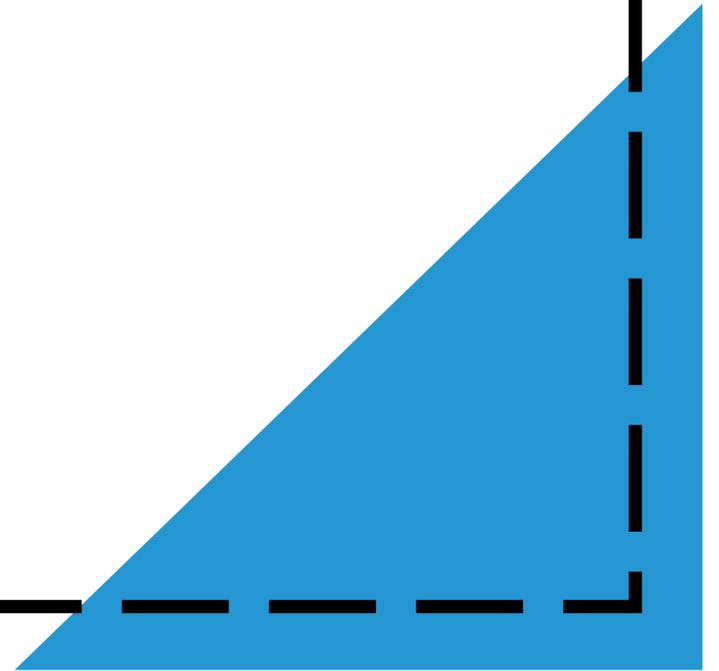
Mes paiements et remboursements

- > Paiements et décomptes santé
- > Paiements invalidité

Voir tous les services

Étapes clés

Laissez-vous guider



5 étapes

Le service en ligne s'utilise en déroulant les étapes suivantes :

- **Etape 1** : Consultation / Modification si nécessaire de la **situation** (familiale, professionnelle...) ⇒ aucun changement ou changement, et liste de personnes concernées.
- **Etape 2** : Saisie / Consultation / Modification si nécessaire des **ressources** ⇒ montant et type de ressources, ou fin de perception, pour l'adhérent ou les éventuels membres du foyer.
- **Etape 3 : Récapitulatif** de la demande : pour chaque membre du foyer RSA, situation familiale et professionnelle, ressources et validation ayant **valeur de signature**.
- **Etape 4 : Confirmation** de la demande : PDF de la déclaration, si changement de situation alors lien vers le service en ligne « Déclaration de situation ».
- **Etape 5 : Accusé de réception** de la déclaration par mail.

Vous pouvez consulter l'**historique des déclarations** trimestrielles de ressources précédemment saisies.

Page d'accueil du service

Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre RSA

Vous pouvez procéder à cette déclaration trimestrielle sur la période complète de

juillet, août et septembre 2013

dès que vous connaissez **les ressources perçues par votre foyer** (ex: grâce à vos bulletins de salaires et, éventuellement, ceux des membres de votre foyer).

Ainsi, nous pourrons calculer au plus tôt et au plus juste votre droit au RSA des 3 mois qui suivent.

Déclarer
vos ressources

[Retour à l'accueil](#)

Le bouton « déclarer » est cliquable et permet de commencer la DTR.

Page situation



1 Situation personnelle de HORACE SMAPLACE

Vous vivez **en couple avec VERO SMAPLACE**

Votre foyer **i** comprend aussi : • HUBERT SMAPLACE

Ces informations concernant votre foyer sont-elles exactes ? Oui
 Non

Votre adresse de résidence est : **1 ALL DES PECHERS
81170 LABARTHE BLEYS**

Cette adresse est-elle exacte ? Oui
 Non

2 Situation professionnelle de HORACE SMAPLACE

Salarié Agricole depuis le 01/01/2009
Congé sans solde depuis le 01/03/2013
Bénéficiaire retraite depuis le 01/01/2012

Cette situation professionnelle est-elle exacte ? Oui
 Non

Signaler un cas particulier (détection)? Oui
 Non

3 Situation professionnelle de VERO SMAPLACE

Chef d'exploitation Agricole depuis le 01/01/2013
Aucune situation particulière connue **i**

Cette situation professionnelle est-elle exacte ? Oui
 Non

Signaler un cas particulier (détection)? Oui
 Non

Annuler

Continuer plus tard

Précédent

Suivant

Récapitulatif, attestation sur l'honneur

Ressources

HORACE SMAPLACE

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
Revenus salariés nets imposables	5	5	5

VERO SMAPLACE

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
Revenus de stage et de formation professionnelle	5	5	5
Travailleur indépendant (ex. exploitant agricole, artisan...)	X	X	X

Documents justificatifs à conserver, en cas de contrôle

Veillez à conserver les justificatifs de ressources (bulletin de salaire etc...)

Adresse mail

Un accusé de réception de cette déclaration sera envoyé à l'adresse mail connue dans votre espace privé 

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.

Je m'engage à signaler immédiatement à la MSA tout changement de situation (personnelle, familiale, professionnelle...). L'exactitude de ma déclaration peut être vérifiée notamment par un agent de contrôle assermenté de la MSA, auprès de Pôle Emploi, du service des impôts et de l'Agence de services et de paiement.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service en ligne et les accepte.

Annuler **Continuer plus tard** **Précédent** **Valider**

En cliquant sur "Valider", vous confirmez et envoyez votre déclaration. Vous ne pourrez plus revenir sur celle-ci.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information. Pour l'exercer, adressez-vous à la MSA.